

A L'OMBRE DES OUCHES

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000,00 Euros
Siège Social : 10 Rue des Ouches Violettes – 10320 LIREY
980 413 579 R.C.S. TROYES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le premier juin, à neuf heures,

Les associés de la Société par Actions Simplifiée dénommée "**A L'OMBRE DES OUCHES VIOLETTES**", au capital social de 2 000,00 Euros divisé en 200 actions de 10,00 Euros chacune, se sont réunis au siège social, sur la convocation du Président de la société faite conformément aux stipulations des statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent au moment de son entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame **Anaïs SOULBIEU**, en sa qualité de *Président* de la société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents possèdent 200 actions, soit la totalité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des voix, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- ☒ la feuille de présence et la liste des associés,
- ☒ un exemplaire des statuts de la Société,
- ☒ le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer.

ORDRE DU JOUR

- ☒ Lecture du rapport du Président,
- ☒ Extension de l'objet social,
- ☒ Modifications corrélatives de l'article 2 des statuts,
- ☒ Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

A.S
F.S

- Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
- ℳ le rapport du Président,
 - ℳ le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'étendre l'objet social de la société à l'activité d'entretien paysager, et ce à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la décision qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier, à compter du 1^{er} Juin 2024, l'article 2 des statuts qui sera désormais rédigé de la manière suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

"La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- ℳ **Locations de tous matériels de décoration et de tous mobiliers pour tous évènements de vie ; Toutes prestations de services de décoration ; Vente à distance, Entretien paysager,**

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A.S
F.S

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les autres Associés.

Madame **Anaïs SOULBIEU.**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anaïs', enclosed within a horizontal oval shape.

Monsieur **Florian SOULBIEU.**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Florian', enclosed within a horizontal oval shape.